

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 7 (1931-1932)  
**Heft:** 15  
  
**Artikel:** Toujours à propos de la "Gloire qui chante"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-708320>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rons à ce vœu en remerciant M. le colonel Schibler d'avoir bien voulu nous en communiquer une copie :

« Mesdames, Messieurs, chers Camarades »,

« Au nom du commandant de la 1<sup>re</sup> Division et du chef d'arme de l'infanterie, au nom du corps d'instruction de la 1<sup>re</sup> Division, j'accomplis la mission douloureuse de dire un suprême adieu à notre cher camarade Secretan.

En l'espace de peu d'années nous déplorons pour la sixième fois la perte d'un des nôtres. J'évoque ici les noms du Premier-lieutenant Daccord, des Colonels Delesert, Baumann et Schmidt et de l'adjudant Meystre.

Le Colonel Secretan nous quitte après 31 années d'activité comme instructeur. Nommé lieutenant en 1899, il franchit rapidement les échelons de la hiérarchie militaire. Pendant la mobilisation de guerre il commande d'abord le Bat. fus. 7, puis le Groupe de mitrailleurs attelé 1. En 1920 il est promu Lieutenant-colonel, commandant du Régiment infanterie landwehr 38, et en 1925 son désir se réalise : il prend le commandement du Régiment carabiniers 4, corps de troupe pour lequel et par tradition de famille il avait toujours eu une prédilection marquée. En 1927 il est promu Colonel.

Le Colonel Secretan a été durant de nombreuses années mon collaborateur fidèle. Je n'ai guère besoin de dire ici combien il prenait à cœur sa mission. Tous ceux, instructeurs, cadres et troupe, qui avaient le privilège de servir sous ses ordres avaient une haute estime pour lui. Tous sentaient en lui le chef vivant pour sa troupe et se dévouant pour elle. Il s'intéressait spécialement aux soldats nécessiteux par suite du service militaire.

Son plus grand souci a toujours été de créer dans ses écoles un esprit de corps et un moral élevés. Avec un soin particulier il organisait et exécutait les grandes courses, soucieux de faire connaître à nos soldats les beautés de notre Pays, car — disait-il souvent — pour aimer son Pays et le servir avec conviction il faut le connaître. Ainsi il considérait ces grandes courses comme une magnifique leçon civique pour nos jeunes citoyens. Dans les courses en montagne, la cime une fois atteinte, il aimait rassembler ses recrues autour de notre drapeau et, en termes vibrants, leur parlait de la Patrie et des devoirs du soldat.

Malheureusement cette activité féconde devait avoir une fin prématurée ; au printemps de l'année passée, une affection cardiaque obligeait le Colonel Secretan à abandonner ses fonctions d'instructeur. Ce fut un gros chagrin pour lui de quitter la carrière militaire qui était sa vie. Mais, en vrai soldat, il ne se laissa nullement décourager. Puisque sa santé ne lui permettait plus de servir l'armée comme instructeur il chercha à la servir en la défendant, par la plume et par la parole, contre l'activité antimilitariste néfaste qui aujourd'hui redouble d'intensité. Il menait cette lutte avec courage et disait sa pensée bien haut et sans crainte.

Le Colonel Secretan était un ardent patriote et ne voyait chose plus belle que servir son armée et son pays ; la mort l'a surpris en plein travail, interrompant ainsi brusquement la noble tâche qu'il s'était imposée.

Aujourd'hui le Colonel Secretan n'est plus. Je prie la famille si cruellement éprouvée de croire à notre profonde sympathie. Nous conserverons tous le meilleur souvenir de notre cher camarade disparu. »

Col. Schibler.

## Toujours à propos de la „Gloire qui chante“ !

Dans son dernier numéro, le « Soldat suisse » a inséré un article sur le capitaine Junod et la Gloire qui chante, article qui à mon avis, demande quelques rectifications. On aurait pu croire qu'après les lignes magistrales du Major de Vallière, parues dans une livraison précédente, bien des erreurs allaient être rectifiées ; bien des malentendus allaient disparaître. Malheureusement, il n'en est rien.

Souvent, déjà, j'ai eu à discuter avec des camarades au sujet de la scène du capitaine Junod. Un certain nombre avaient été « péniblement impressionnés » par cette scène de la Légion étrangère. Et chez tous revenaient les mêmes rengaines, les mêmes arguments ; ceux, précisément qu'invoque l'auteur de l'article incriminé.

Il y a, avant toute discussion, une distinction à faire ; distinction fondamentale d'où viennent toutes les erreurs : c'est la différence entre la légion du temps de paix ; ramassés d'aventuriers et de gens sans aveux, et la légion de la guerre, celle dont a parlé M. de Reynold, composée de héros : « dont les morts, nos fils et nos frères, peuvent s'étendre dans la gloire à côté de nos morts. »

Il serait bon de relire et de méditer l'article du Major de Vallière, et de se rappeler que, parmi ces 12,000 Suisses engagés en France, une trentaine seulement n'étaient pas en règle avec leur pays. Tous les autres étaient des réformés ou avaient un congé régulier. Libres envers leur Patrie, ils voulurent alors servir un haut idéal : la cause du Droit. Et ces hommes, nos frères, d'aucuns se permettent de les traiter de lâches et de déserteurs ! C'est de l'inconscience. Ils nous ont montré ce que nous serons capables de faire à l'heure du danger. Ce qu'ils ont fait sur l'Aisne, sur la Somme, à Verdun, dans les Vosges, nous saurons le faire aussi pour notre Patrie.

Qu'on relise la scène du Capitaine Junod, et on y retrouvera les paroles sublimes que l'auteur met dans la bouche de ses personnages :

Ici, c'est encore notre pays que nous servons, c'est encore pour la Suisse que nous nous battons. Nous lui sommes plus utiles ici que là bas. Nous la servons mieux que maints citoyens qui sont restés là bas, pour se faire du lard dans les affaires ou dans la politique. Je n'ai pas fait fausse route. Si c'était à refaire, je le referais.

Et plus loin :

Nous combattons sous un drapeau étranger. Cela n'empêche pas que la Suisse est notre Patrie, et que nous lui resterons fidèles jusqu'à notre dernier soupir.

Et ce sont des choses comme celles là qui laissent au spectateur une « impression pénible » !

Répétons avec le coryphée : Ecoute, peuple suisse : ce sont les clairons de France. Regarde ; sous les drapeaux tricolores comme sous les bannières flammées, voici tes fils qui passent. Est-ce que tu voudrais les renier ?

Voudrais-tu renier cette autre Légion dont les morts, tes fils et tes frères, peuvent s'étendre dans la gloire à côté de tes morts ?

Comme eux, c'est pour la Patrie qu'ils ont voulu mourir là bas, au service de la France ; comme eux, tes vieux chants le soir, leur donnaient le courage du sacrifice et leur mettaient des larmes dans les yeux.

Lt. J. Calpini,  
cp. I. mont. III/88.